AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-2-75005697

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z. I. Beaune-Savigny · 21206 BEAUNE · Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

18 Février 1975

Bulletin n° 28 - Février 1975

COLZA

GROS CHARANCON DE LA TIGE : Les premières captures ont été enregistrées dans les départements de l'YONNE, de la COTE D'OR et de la HAUTE-SAONE mais sauf dans un cas, les prises restent faibles par suite du refroidissement de ces derniers jours.

Les colzas sont pour la presque totalité arrivés au stade sensible avec une tige de plus de 1 cm. Cependant une intervention ne se justifie pas tant que les conditions climatiques ne seront pas plus favorables, températures suffisantes ; ensoleillement important et durable. Attendre un prochain avis.

ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS

TRAITEMENTS DE PREDEBOURREMENT ET DE DEBOURREMENT : Ces applications doivent être effectuées sur les arbres en début d'évolution, passant du stade B : bourgeon gonflé au stade D : boutons floraux visibles et au stade E : boutons floraux dégagés.

Les ennemis des arbres fruitiers, également dans leur phase évolutive (par exemple à l'état de toute jeune chenille) sont alors plus sensibles aux traitements chimiques ; les doses d'insecticide et de fongicide peuvent être relativement élevées sans être pour autant phytotoxiques.

Les pulvérisations doivent être abondantes (jusqu'au ruissellement) et effectuées sous forte pression, avec des lances assurant des jets pinceau assez violents.

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER : Infestant les bourgeons dès le tout début du débourrement, la teigne des fleurs du cerisier peut être combattue au stade B en utilisant un colorant nitré (Sandoline A fluide, Hebogil crème, etc...) à raison de 600 g. de matière active à l'hectolitre d'eau.

L'addition d'un sel de cuivre (500 g. de cuivre métal) est fortement conseillée pour limiter les contaminations de monilia, coryneum, bactérioses, etc...

Plus tardivement, aux stades C et D, si le traitement "colorant nitré" n'a pas été effectué et si le ravageur est présent, on aura recours à un oléoparathion (Nyvol CE 3, Oléoparaphène, Pacol 3, etc...) à la dose de 30 g. de parathion à l'hectolitre.

On pourra encore ajouter un sel de cuivre à la dose moindre (250 g. de cuivre métal/hl) bien que certaines variétés soient déjà un peu sensibles au cuivre.

ANTHONOME DU POMMIER : Dans les vergers infestés par ce ravageur, il est préconisé d'effectuer au stade B une application avec une spécialité à base de lindane (Lindafor 90, Lindex huileux, etc...) à raison de 12 g. de matière active à l'hectolitre.

L'adjonction de cuivre est également souhaitable (500 g. de cuivre métal/hl).

TEIGNE DU CASSISSIER : Les premières remontées de chenilles ont été observées en COTE D'OR. Un traitement est conseillé dans les plantations où ce ravageur cause habituellement des dégâts sensibles (MESSANGES, COLLONGES-les-BEVY, CHEVANNES, etc...)

Compte-tenu du développement précoce de la végétation, seul un oléoparathion peut être utilisé sans risques de phytotoxicité ; la dose conseillée est de 30 g. de parathion par hectolitre et il est recommandé d'effectuer une pulvérisation copieuse (de l'ordre de 600 à 800 litres de bouillie à l'hectare).

CLOQUE DU PECHER : Nous rappelons notre dernier bulletin (N° 27 du 2 Février) ; la rapidité du débourrement et la fréquence des pluies ont été favorables à la contamination pour les arbres non traités au début du mois.

.../...

P.461

Imprimerie de la Station de " Bourgogne et Franche-Comté " Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

TAVELURE DU POIRIER : Les premières contaminations sont à craindre pour les arbres dont la végétation est la plus avancée.

Il conviendra d'assurer une application cuprique (500 g. de cuivre métal/hl) lorsque les bourgeons arriveront aux stades C 3/D : boutons floraux nettement visibles.

V I G N E

TRAITEMENTS D'HIVER ET DE PREDEBOURREMENT : Comme pour les arbres fruitiers les applications d'hiver et de prédébourrement donnent de bons résultats sur des ennemis qui sont difficilement combattus pendant la végétation ; il est cependant recommandé d'être prudent cette année et de tenir compte d'une éventuelle évolution précoce.

ESCA : Cette grave maladie cryptogamique -en extension dans quelques secteurs- provoque plus ou moins chaque année le dépérissement et la mort d'un certain nombre de ceps. L'évolution peut être lente en réduisant peu à peu la vigueur de la souche ou rapide avec brusque flétrissement de la végétation (apoplexie).

Dispersés par le vent, la pluie, et aussi... les outils, les spores du champignon parasite viennent se déposer sur les grosses plaies de taille ; le mycélium qui se développe par la suite pénètre à l'intérieur du bois et provoque une désorganisation des tissus, ceux-ci étant littéralement "digérés" et transformés en un agglomérat liégeux : "l'amadou". C'est une des causes principales du dépérissement des vignes âgées, notamment celles qui sont amenées à subir des tailles sévères.

L'apoplexie est due au fait que les vaisseaux du bois, à demi colmatés par le parasite, ne peuvent alimenter en sève une masse trop importante de feuillage, en particulier lorsque la transpiration est excessive par suite de températures élevées et de vents desséchents succédant à des périodes humides et chaudes.

L'Esca peut être combattue par des pulvérisations hivernales (jusqu'à quinze jours à trois semaines avant le débourrement) à base d'arsénite de soude à la dose de 1 250 g. d'arsenic par hectolitre d'eau, soit 2,500 l. ou 5 l. de spécialité commerciale selon que celle-ci contient 500 g. ou 250 g. d'arsenic par litre. Le traitement doit être dirigé avec beaucoup de soin sur les plaies de taille, de préférence pendant deux ou trois hivers consécutifs. L'application est à effectuer une dizaine de jours après la taille, par temps doux, sans gel, sans humidité excessive et sans vent, en prenant toutes les précautions souhaitables compte-tenu de la grande toxicité de l'arsénite de soude (port de gants de caoutchouc ; ne pas fumer, ne pas manger ou boire pendant le traitement, etc...).

EXCORIOSE : Cette autre maladie cryptogamique, qui affaiblit fortement les bois des vignes attaquées, intéresse plus particulièrement, dans la Circonscription, la vallée de la Loire (58) l'YONNE et le JURA.

Elle se caractérise par des étranglements, des épaississements, et parfois des éclatements de la base des sarments qui deviennent fragiles ; on observe des crevasses plus ou moins profondes et la destruction de bourgeons. Après l'aoûtement et en hiver la maladie se remarque par un blanchiment des écorces qui se couvrent de petits points noirs : les pycnides, principales formes de conservation du parasite.

Le déficit pluviométrique de ces dernières années au printemps fait que l'excoriose a plutôt régressé ; il importe cependant de rester vigilant pour le cas où les conditions climatiques redeviendraient favorables à la maladie.

Indépendamment des interventions possibles à l'aide de fongicides organiques de synthèse aux stades C / D et D / E, l'emploi de l'arsénite de soude avant le débourrement reste un moyen de lutte confirmé ; dans ce cas la dose recommandée est seulement de 625 g. d'arsenic par hectolitre d'eau. Se conformer aux indications données ci-dessus pour les précautions à prendre.

.../...

COCHENILLES : Ces insectes très particuliers dont les femelles se fixent et restent immobiles sur un grand nombre de végétaux sont assez bien connus ; sur vigne dans notre région il s'agit de la lécanine du cornouiller, sorte de "coque" brune de 4 à 6 mm de longueur sur 4 mm de largeur, et de la cochenille floconneuse très facilement repérable avec son amas floconneux blanc. Elles aspirent la sève pour s'alimenter et peuvent donc, si elles pullulent, provoquer un affaiblissement des souches ; mais elles sont aussi responsables de la présence de fumagine.

Contre ces deux espèces les huiles d'anthracène jaunes sont recommandées (Véraline 3, Seppic vigne) ; pour les doses et les conditions d'emploi, se conformer aux indications données par les fabricants.

ACARIOSE ET ERINOSE : Ces deux affections sont causées par de minuscules acariens invisibles à l'oeil nu et dissimulés à cette époque de l'année sous les écailles des bourgeons. L'érinose est bien connue par les boursouflures qu'elle provoque à la face supérieure des feuilles alors qu'un feutrage blanc-rosé apparaît à la face inférieure ; son importance économique est habituellement assez faible.

L'acariose par contre est beaucoup plus nuisible ; elle est aussi plus difficile à identifier; peu après le départ de la végétation , la croissance des rameaux est arrêtée : les entre-noeuds restent courts, les feuilles sont chétives, gaufrées, duveteuses, d'un vert grisâtre avec des nervures très apparentes. Les vignes sont généralement atteintes par foyers mais les infestations peuvent aussi porter sur un ou quelques yeux d'un certain nombre de souches réparties sur l'ensemble de la parcelle.

Au stade B il est possible d'utiliser une huile jaune à la dose préconisée par le fabricant (Dytrol 50, Dinitrol 3, Volck hiver jaune, etc...)

Si ce traitement n'a pas été effectué, on pourra plus tard (stades C - D) avoir recours à un oléoparathion (Pacol 3, Oléo-Bladan, etc...).

Les conditions du succès des traitements dirigés contre l'acariose sont souvent difficiles à mettre en pratique : il importe en effet de bien mouiller et de pénétrer les jeunes organes atteints en disposant d'une forte pression et d'un volume de liquide à l'hectare suffisant (au moins 4 à 500 l.).

PYRALE : Notons que le traitement à l'arsénite de soude dirigé contre l'Esca ou l'Excoriose est d'une efficacité intéressante à l'égard de la pyrale.

CHLOROSE : Rappelons que la chlorose peut également être combattue économiquement pendant la période hivernale par le badigeonnage des plaies de taille avec une solution contenant, pour 10 litres d'eau : 3 Kg de sulfate de fer et 200 g. d'acide citrique.

L'Ingénieur chargé des
Avertissements Agricoles :

J. PETIOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

P 462